

**INSPECTION DE L'EDUCATION  
NATIONALE**

MANTES LA VILLE, le 3 septembre 2005

Circonscription de MANTES LA VILLE  
Place de la Mairie  
Ecole Jean Jaurès  
78711 MANTES LA VILLE  
[0780234f@ac-versailles.fr](mailto:0780234f@ac-versailles.fr)

**Tél. : 01 30 98 88 11**

**Fax : 01 34 77 68 41**

**Réunion des directeurs du 01/09/05**

Vœux de rentrée

Présentation de M. L'Inspecteur et présentation de l'équipe de circonscription.

Accueil des nouveaux directeurs sur la circonscription.

Monsieur l'Inspecteur exprime son désir de dialogue renforcé avec les directeurs, maillons importants du bon fonctionnement de l'Institution et signale que lui-même et son équipe seront toujours disponibles pour les épauler dans des situations délicates.

Il informe que des réunions de directeurs par secteur seront mises en place ( 4 par an) dont quelques unes pourront avoir lieu en dehors du temps scolaire selon les contraintes d'organisation et de remplacement.

L'enveloppe de rentrée comporte des points d'ordre administratif et pédagogique.

- Fiche individuelle et fiche école
- Imprimé congé et autorisation d'absence
- Calendrier prévisionnel des conseils d'école et de cycle

Monsieur l'Inspecteur signale à ce sujet qu'il souhaite que les comptes-rendus de ces conseils lui soient renvoyés au fur et à mesure, ainsi que les exercices de sécurité. Un exemplaire des conseils d'école doit également être envoyé à l'Inspection Académique.

**Election des parents d'élèves**

14 ou 15 octobre : c'est le bureau des élections qui les organise. Monsieur l'Inspecteur rappelle que depuis l'an dernier, chaque parent est un électeur.

**Contrôle et assiduité des élèves**

Monsieur l'Inspecteur rappelle la nécessité d'être vigilant quant à l'assiduité des élèves et que Monsieur l'Inspecteur d'Académie est susceptible de saisir le Procureur de la République pour agir auprès d'une famille qui ne respecte pas ses devoirs vis à vis de l'obligation scolaire ( penser à établir un dossier contenant des photocopies du cahier de liaison et tout autre renseignement utile que vous transmettez à l'Inspection. Ce dossier doit mettre en évidence le fait que vous avez sollicité les familles par toutes les voies de la communication directe). De plus, Monsieur l'Inspecteur souhaite être informé des départs en vacances avant la date, ou des absences répétées le samedi matin.

## **Aspects pédagogiques**

Mise en œuvre des nouveaux programmes : élaboration de progressions en maternelle, continuité maternelles élémentaires (liaison GS-CP) apprentissage de la lecture au cycle III. Chaque enfant doit connaître l'hymne national à l'issue du cycle III.

## **Evaluations**

La passation doit être terminée le 24 septembre 2005.

Des formations sont prévues pour l'utilisation de J'ADE.

Il est important que les enseignants de chaque cycle prennent connaissance des résultats de ces évaluations et de leur contenu.

Les équipes enseignantes doivent proposer des réponses spécifiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Ceux-ci seront accompagnés et bénéficieront d'un suivi individuel au travers d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative ( P.P.R.E).

## **Projet d'école, Contrat de réussite scolaire et Projet de circonscription.**

Monsieur l'Inspecteur rappelle que le Projet d'école est un cadre de travail contractuel construit autour des besoins des élèves.

Les écoles dont les projets ne sont pas encore validés trouveront les conseils nécessaires dans l'enveloppe qui leur sera remise à l'issue de la réunion.

Les Contrats de Réussite Scolaire sont partie intégrante des projets d'école.

Au cours de l'année scolaire un projet de circonscription sera élaboré : il servira à tous pour bâtir un travail sur plusieurs années sur des axes prioritaires.

Il serait judicieux de penser dès à présent aux besoins en formation et faire remonter des propositions de stages en fonction des attentes individuelles ou d'équipe.

## **RASED**

La carte d'intervention est évolutive d'où l'intérêt pour les équipes de faire remonter leurs besoins et leurs difficultés. Des enseignants seront nommés sur les postes vacants. Ils assureront des actions de soutien auprès des élèves. Si des enseignants souhaitent exercer ces fonctions, ils sont priés de se faire connaître le plus vite possible.

## **Langues Vivantes**

Monsieur l'Inspecteur souhaite connaître les besoins en personnel pour assurer l'enseignement des Langues Vivantes. Les intervenants des municipalités et les enseignants habilités peuvent débiter leurs interventions.

Ni les T1 habilités ni les maîtres titulaires ne peuvent refuser de décloisonner pour cet enseignement.

## **B2I**

Monsieur BILLETTE, animateur TICE, présent le jeudi et le vendredi sur la circonscription, est chargé de faire le point sur l'équipement des écoles.

## **Inspections**

Les collègues concernés ont un questionnaire à remplir et le remettront à Monsieur l'Inspecteur le jour de leur inspection.

## **Interventions diverses**

La secrétaire de circonscription rappelle que les ZIL et BDM doivent lui téléphoner dès que leur remplacement prend fin. Lorsque ces personnels ne sont pas en mission, ils sont au service des élèves de leur école de rattachement.

Monsieur GORIEU, CPC-EPS, présente le bilan des actions 2004/2005. Il remercie les collègues qui se sont investis à l'USEP ainsi que les Municipalités de Limay et Mantes La Ville. En ce qui concerne les projets 2005-2006 des réunions seront organisées autour des activités proposées. Il informe des sessions concernant les activités aquatiques et présente le document qu'il a établi ( les fiches accompagnement sont à retourner dans les plus brefs délais). Monsieur l'Inspecteur rappelle que la sécurité dans l'encadrement est le premier point sur lequel on ne doit pas transiger.

Mme BOUTRAIS, CPC-Arts-Visuels, informe qu'elle tiendra une permanence à l'Inspection de Mantes La Ville tous les lundis matins à partir du 12 septembre 2005. Elle propose son aide pour des suivis de projets avec ou sans partenariat ou intervenant, pour des projets de classes à PAC et de recherche documentaire. Elle demande que les écoles ayant participé au projet "Ecole et cinéma" l'aident à en dresser le bilan ( demande de l'Inspection Académique).

M. ROUSSEU-SALET, CPC-Education Musicale, propose un projet de circonscription autour de rencontres chant-choral cycle 2 et 3 et son aide aux collègues qui souhaitent y participer (choix de répertoire, documentation). Il informe que le dernier "Chant-Yvelines" est réédité sous forme numérique. Il met à disposition un document pédagogique qu'il a réalisé ( et qui sera envoyé par internet ).

Monsieur VIALA, secrétaire de CCPE, rappelle que la CCPE examine des dossiers préparés par les équipes éducatives. Ces dossiers sont à constituer avec soin en respectant scrupuleusement les dates limites de transmission.

- Bref rappel du rôle de la CCPE

La CCPE (préélémentaire et élémentaire), traite les dossiers des enfants dont les difficultés ont été abordées précédemment lors des équipes éducatives.

Ses missions : orientations (en CLIS, établissements spécialisés, suivi des PIIS, maintien exceptionnel en maternelle ).

Lorsqu'une prise en charge financière est sollicitée, la CCPE transmet les demandes à la CDES. (Intervention des établissements spécialisés, AVS, matériel adapté...).

Les orientations en CLIS et UPI sont soumises à l'approbation de la CDES.

- Le calendrier annuel des réunions de CCPE ainsi que les dates pour les saisines, seront transmis prochainement aux directeurs.

- La présence du secrétaire de CCPE lors de la rédaction des PIIS est souhaitable;

- La distribution des formulaires de saisine et des fiches de renseignements scolaires a été effectuée pour chacun des directeurs.

- Les dernières notifications de la CDES ont été remises aux directeurs concernés (orientations CLIS et AVS).

### **Questions diverses :**

- Les étudiants en IUFM en prolongation, ainsi que les T1 et T2 bénéficieront d'un suivi. Les T2 seront inspectés cette année.

- Les inscriptions au Plan de Formation sont à effectuer dans la période du 01/09 au 25/09/05.

- La validation des classes à PAC ( pas de retour à ce jour mais les crédits attribués seront à utiliser avant la fin de l'année civile ).

- les collègues souhaitant se présenter au CAFIPEMF sont priés de se faire connaître pour bénéficier de l'aide et de l'accompagnement de l'équipe de circonscription.

- Le plan Vigipirate est actuellement porté au niveau rouge.

- L'ASPECT reprendra ses permanences dès lundi midi prochain.

Monsieur l'Inspecteur réitère ses vœux de bonne rentrée à toutes les équipes et signale qu'il passera dans toutes les écoles avant la fin du mois pour se présenter aux collègues et visiter les locaux.